



## Rupture d'un CDD pour faute grave

Par **MONFORT Christophe**, le **05/06/2018** à **22:32**

Bonjour,

Salariée dans une entreprise depuis 1 an, alors en arrêt maladie je me suis introduite un dimanche pendant mon arrêt maladie dans l'entreprise. J'ai été surprise par le patron, ne sachant pas qu'il était là, en train de fouiller dans les tiroirs pour y trouver un document qui m'avait valu un avertissement de travail. Le patron m'a demandé de quitter les lieux, ce que j'ai fait mais en emportant le document confidentiel, afin de le modifier pour contredire les faits reprochés sur l'avertissement. Suite à ces événements j'ai été mise à pieds puis mon contrat CDD a été rompu. La faute grave est elle avérée, car j'ai l'intention de mettre mon patron aux Prud'hommes ?

Merci pour votre réponse.

S D

Par **janus2fr**, le **06/06/2018** à **07:35**

Bonjour,

Nous verrons ce qu'en pensera le CPH, mais introduction dans l'entreprise sans autorisation un dimanche et soustraction d'un document confidentiel peuvent effectivement constituer une faute grave.

Par **miyako**, le **06/06/2018** à **23:50**

Bonsoir,

En plus vous avez substitué un document.....Vous ne manquez pas d'audace.....

Le patron pourrait très bien faire une demande reconventionnelle contre vous et même aller au pénal.

Amicalement vôtre

suji KENZO